

**Les Halles – Comité Permanent de Concertation  
Réunion préparatoire Canopée**

**Séance du 25 février 2008**

**Sous la présidence de  
Monsieur Bernard FRANJOU, Ville de Paris, Direction du Patrimoine et de  
l'Architecture**

**Participants**

**Partenaires et autres intervenants**

**Espace Expansion**  
M. Denis BODHUIN

**COTEBA**  
M. Mathieu ESNARD

**Conseillers de Quartier**

**Conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois**  
Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES

**Conseil de quartier des Halles**  
Mme Dominique GOY-BLANQUET

**Associations**

**Association « Accomplir »**  
M. Gilles POURBAIX

**UD 75 CFE-CGC**  
M. Paul GROS

**Bachiques Bouzouks**  
Mme Elisabeth BOURGUINAT

**Amicale du 118 rue Rambuteau**  
M. Bernard BLOT

**Paris des Halles**  
M. Olivier PERAY

**Collectif Beaubourg Les Halles**  
M. Alain MAHFOUZ

**GIE du Forum des Halles**  
M. André LABORDE

**Association de défense des riverains « Châtelet-  
les Halles »**  
M. Jacques CHAVONNET

**Association Mains Libres**  
M. Bernard DUBOIS

**Ville de Paris**

**Cabinet du Maire de Paris**  
M. Didier BAILLY

**Direction de l'Urbanisme**  
M. François BODET

**Cabinet de M. Jean-Pierre CAFFET**  
**Adjoint au Maire de Paris**, chargé de l'Urbanisme  
et de l'Architecture  
M. Renaud PAQUE

**Direction du Patrimoine et de l'Architecture**  
M. Olivier AUTRET

## **PRÉAMBULE**

*Le présent compte rendu comporte en plusieurs endroits la mention « Passage non enregistré ». Ces passages correspondent aux débats se déroulant avec les micros éteints.*

*Pour les prochaines séances, il est demandé aux participants de penser à allumer les micros avant chaque intervention, de manière à retranscrire l'intégralité des débats.*

**M. BERNARD FRANJOU** : Nous n'allons peut-être pas reprendre en détail le contenu de cette fiche, qui décrivait l'état de l'évolution du projet. Nous venons d'entrer en phase d'avant-projet sommaire où nous commençons à voir plus en détail la composition des espaces en plans et en volumes. Nous aborderons l'organisation des espaces, ensuite l'aspect du bâtiment et ses dimensions.

Avez-vous des observations à formuler ? (Non).

L'objet de la réunion est très simple : les circuits piétons autour et sous la Canopée, entre la Canopée et le jardin, les relations aux rues et espaces souterrains, à tout moment, ainsi que les questions annexes qui se posent. D'ailleurs, nous ne sommes pas obligés de la faire durer longtemps.

L'idée étant de relever toutes les idées, toutes les objections, toutes les craintes que le projet de Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI peut soulever, et d'essayer d'être assez exhaustifs.

Nous pouvons discuter, car il peut y avoir des échanges d'idées, mais il est important que nous ayons les moyens d'informer à la fois le maître d'œuvre et les représentants de la maîtrise d'ouvrage de toutes les questions que le projet peut soulever.

Pour commencer, je peux rappeler à partir des plans de l'esquisse de Patrick BERGER, présentés lors des deux réunions du 20 décembre et du 17 janvier, le principe de la circulation.

3<sup>ème</sup> niveau.

Vous connaissez tous l'espace, on voit l'arrivée des grands escalators qui viennent de la rue Lescot. Le débouché du métro se trouve par là.

Ici, on voit le début d'une circulation verticale, c'est-à-dire qu'on peut accéder directement vers le jardin à partir du métro en traversant ce mail, et en prenant les escalators qui conduisent dans le volume du patio vers le jardin.

Je ne détaille pas le reste, vous connaissez déjà.

**M. ALEXANDRE MAHFOUZ, COLLECTIF BEAUBOURG LES HALLES** : A la sortie du métro, un escalator va vers le jardin.

**M. BERNARD FRANJOU** : C'est une possibilité ; il y a aussi cet escalator qui va vers la rue Pierre Lescot.

**M. FRANÇOIS BODET** : La difficulté étant que ce n'est pas l'escalator que nous connaissons actuellement. Quand nous avons discuté du cahier des charges, l'option retenue consistait à demander au concepteur de prendre en considération la variante W.

Un certain nombre de groupes de travail thématique ont été consacrés à cette question. Ce sont les dispositions du W au niveau -3.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET, CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES :** C'est l'emplacement où est actuellement le grand tube.

**M. BERNARD FRANJOU :** L'escalator pris au niveau inférieur continue son chemin ici. Là, c'est une étape intermédiaire du nouvel escalator qui permet d'accéder à ce mail et aux espaces que vous connaissez.

Ici, on a la circulation verticale Berger et l'autre Rambuteau.

**MME ELISABETH BOURGUINAT, BACHQUES BOUZOUKS :** Les escalators prévus dans le patio s'arrêtent-ils au deuxième ?

**M. BERNARD FRANJOU :** Apparemment oui, puisqu'il y a un palier et un dégagement.

Là, vous voyez deux petits ascenseurs de circulation verticale qui sont aussi accessibles à partir de la galerie périphérique.

#### 1<sup>er</sup> niveau

On accède à un espace plus important, puisque le patio est élargi. Ainsi, le grand escalator devient central alors qu'il était de côté. Il va rejoindre la passerelle, que vous voyez en pointillés, à l'étage au-dessus.

Que dire d'autre ? Le dégagement de l'escalator de la rue Pierre Lescot, Berger et Rambuteau.

**MME ELISABETH BOURGUINAT :** Il y a aussi des ascenseurs de l'autre côté ?

**M. BERNARD FRANJOU :** Oui, mais ils s'arrêtent là. Ils viennent du jardin, du rez-de-chaussée et s'arrêtent sur la plate-forme qui se trouve là.

#### Niveau de la rue

Vous retrouvez les 2 ascenseurs que vous venez d'évoquer, les 2 autres ascenseurs ici, la passerelle qu'a rejoint l'escalator qui a franchi tous les niveaux dans le cratère, et vous retrouvez les espaces que vous connaissez de dégagement autour du cratère, les traversées latérales rue Rambuteau, rue Berger, rue Pierre Lescot.

**M. ALEXANDRE MAHFOUZ :** Où arrive l'escalator du niveau -1 ?

**M. BERNARD FRANJOU :** Celui qui arrive du cratère débouche ici, c'est-à-dire qu'il est monté à partir du bout du cratère.

**M. ALEXANDRE MAHFOUZ :** Du niveau -3 au rez-de-chaussée.

**M. BERNARD FRANJOU :** Voilà, je vais vous montrer une coupe. C'est un tube à 3 paliers.

**M. FRANÇOIS BODET :** C'est un tube à l'air libre. Ce système ne monte pas d'une seule volée du -3 vers le rez-de-chaussée, il s'arrête à tous les paliers. Les escalators s'enchaînent et ils sont à l'air libre.

**M. BERNARD FRANJOU** : Vous étiez là au niveau – 3, vous avez les escalators qui viennent rejoindre la passerelle...

*(Discussion dans la salle).*

Je pense qu'il y a un escalator à paliers et un escalator direct.

**M. FRANÇOIS BODET** : L'espèce de béquille courbe représente en principe les escalators. En dehors, il y a une volée d'escaliers fixes.

**M. ALEXANDRE MAHFOUZ** : Parallèle.

**M. FRANÇOIS BODET** : Non dessous, l'escalier débouche sous l'escalator.

**M. BERNARD FRANJOU** : Là, vous avez les escaliers à paliers. Je pense que ce sont des escalators aussi.

*(L'intervenant va montrer les emplacements sur une carte).*

**M. BERNARD FRANJOU** : Je pense qu'il y a aussi un escalator direct.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Comment accède-t-on du jardin à la terrasse du niveau – 1 ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Par cet escalator.

**M. FRANÇOIS BODET** : Il existe plusieurs solutions, cet escalator qui arrive sur un palier – 1. L'escalier se confond avec la pente douce...

**M. BERNARD FRANJOU** : Sur la coupe, on voit les deux.

Rappelez-vous le film de présentation, il y a un escalator continu qui amène les piétons depuis la Place Basse jusqu'au jardin. On suppose qu'il y a les deux pour le moment. Des éléments permettent d'accéder à chacun des étages, du niveau – 3 au niveau – 2 au niveau – 1 et au jardin. Puis, un système achemine directement depuis la Place Basse jusqu'au jardin.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET, CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES** : Pour des raisons de sécurité, il est obligatoire de doubler l'escalator d'un escalier.

**M. BERNARD FRANJOU** : Du point de vue sécurité, on a déjà tout ce qu'il faut. Par exemple, les grandes circulations verticales (Berger, Rambuteau) ne sont pas doublées d'escaliers.

**M. FRANÇOIS BODET** : Si, il y a des escaliers à chaque fois.

Il existe un besoin réglementaire d'avoir un escalier à 6 unités de passage qui va de la Place Basse (niveau – 3) jusqu'au rez-de-jardin. Mais, il n'y a pas une obligation de doubler un escalator systématiquement par un escalier. Là, les escalators sont doublés par un escalier, mais c'est indépendant. Il pourrait ne pas y avoir d'escalator.

Dans d'autres endroits, il pourrait y avoir un escalator et ne pas avoir d'escalier.

Là, on a en effet les deux.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Comme assez souvent l'escalator est en panne...

**M. FRANÇOIS BODET** : S'il n'y a pas d'escalier qui double l'escalator, celui-ci ne compte pas comme un dégagement. S'il est en panne, on passe par un autre itinéraire. En l'occurrence, ce n'est pas le cas puisqu'on a les deux.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Comment calculez-vous cette pente douce ? A partir de quel sol ? Actuellement, le sol du jardin en bordure du cratère n'est pas du tout au niveau de la rue. Quelle est l'inclinaison de la pente douce en question, et à quel point va cette pente douce par rapport à la passerelle qui doit, à mon avis, arriver sur le niveau de la rue ?

L'idée de remonter le jardin est émise. Comment fait-on, tout en remontant le jardin au niveau de la rue, pour obtenir une pente douce entre le jardin et la terrasse du niveau -1 ? Quelle distance prend cette pente douce ?

Une question préliminaire : la zone constructible s'arrête de quel côté de l'allée Baltard, du côté est ou du côté ouest ? Comprend-elle ou non l'allée Baltard ?

**M. FRANÇOIS BODET** : En deçà l'allée Baltard.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : L'allée Baltard est maintenue.

**M. FRANÇOIS BODET** : Je ne pense pas qu'il y ait un projet de restructuration du jardin. Il faudrait avoir le plan de rez-de-chaussée. L'allée Baltard actuelle n'est pas dans l'emprise du jardin.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : J'avais compris qu'on supprimait la bande de magasins du côté du jardin. Actuellement, l'allée Baltard descend et arrive à l'endroit que vous montrez. Une porte condamnée aujourd'hui donnait sur le forum. A mon avis, en arrivant au pied de cette porte, il doit rester 4 ou 5 marches à franchir pour atteindre le niveau -1.

Parmi tous les éléments dont nous avons discuté pour contester cette idée de passerelle, il y avait le fait que la passerelle était prévue au niveau rez-de-chaussée, donc au-dessus du niveau actuel du sol de l'allée Baltard qui devrait être remontée si le funeste projet Mangin était adopté pour le jardin, alors qu'on a déjà la pente douce qu'on recherche.

Si l'on se met à ce niveau de l'allée Baltard on a déjà fait la moitié du chemin pour la pente douce qui devrait descendre sur la terrasse -1. D'où faites-vous partir cette pente douce, si l'on se retrouve avec un jardin au niveau de la passerelle ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Honnêtement, je ne suis pas capable de vous répondre.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : C'est une question de circulation.

**M. FRANÇOIS BODET** : On sort à peine de l'esquisse...

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : ...deuxième question, et nous pouvons énumérer tous les arguments que nous avons rappelés moult fois, et d'autres associations opposées à la création de cette passerelle, sachant que la décision ne sera pas prise ce soir.

**M. BERNARD FRANJOU** : La passerelle n'est pas le sujet de ce soir, mais de bien soulever toutes les questions attachées à la circulation des piétons. Quels inconvénients faut-il régler ? La passerelle n'existe pas encore.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Avez-vous une hypothèse sans passerelle ? C'est difficile de mesurer les avantages et les inconvénients en n'ayant que cette option. On va vous répéter les arguments listés à plusieurs reprises.

**M. BERNARD FRANJOU** : Y a-t-il d'autres choses à traiter ? Si l'on n'a rien de nouveau à donner sur la passerelle, ni de nouvelles objections, de problème de dangers, des risques de jets d'objets par dessus les garde-corps ou ailleurs, l'inutilité de la passerelle, à quoi sert-elle ? : Ce sont ces questions que nous souhaiterions collecter pour pouvoir apporter des réponses.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Comme on les a énumérés depuis très longtemps, on espérait vaguement que ce soir on pourrait avoir...

**M. BERNARD FRANJOU** : Ce n'est pas l'objet de la réunion d'apporter des réponses, mais de travailler ensemble pour pouvoir orienter les études du maître d'œuvre.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Pourquoi voulez-vous qu'on travaille sur une autre hypothèse que celle-là ?

**M. ALEXANDRE MAHFOUZ** : Les gens qui empruntent l'escalator qui vient du niveau -2 vers le jardin peuvent prendre la passerelle pour aller à Lescot.

**M. FRANÇOIS BODET** : Les piétons qui débouchent sur le rez-de-jardin par l'escalator peuvent emprunter la passerelle pour revenir vers Lescot dans cette configuration.

**M. ALEXANDRE MAHFOUZ** : Y a-t-il un autre moyen à part la passerelle de revenir vers les autres rues (rue Berger et rue Rambuteau).

**M. FRANÇOIS BODET** : En faisant le tour des portes.

**M. ALEXANDRE MAHFOUZ** : Pouvez-vous me montrer sur un plan ?

**M. OLIVIER PERAY, PARIS DES HALLES** : Une question parallèle à la passerelle, je m'étais un peu inquiété au moment de l'examen de ce projet de la largeur des couloirs de circulation qui sont de part et d'autre de la Place Basse, c'est-à-dire ce qui est parallèle à la passerelle et ce qui débouche sur le jardin par deux petits goulots à gauche et à droite (pas les rues mais ce qui figure entre les immeubles et la Place Basse).

Ma question est la suivante : ces deux passages le long de la Place Basse sont suffisants pour accueillir des flux potentiels, qui partiraient de l'escalier Lescot et qui iraient vers les rues Montmartre et Montorgueil sans faire le tour vers le haut par la rue Pierre Lescot pour reprendre la rue Rambuteau.

Autrement dit, est-ce suffisamment large pour accueillir à la fois le public et les flux ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Cela fait au moins 8 mètres de large.

**M. OLIVIER PERAY** : C'est une vraie question et non une critique.

**M. FRANÇOIS BODET** : C'est une largeur de rue.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : La rue Berger connaît un flux très important le samedi.

**M. OLIVIER PERAY** : Il faut penser qu'il y aura les vitrines en plus.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Il y aura surtout les terrasses.

**M. BERNARD FRANJOU** : Les terrasses de café ne seront pas dans les 8 mètres, mais en deçà.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Pas du côté de la voie intérieure.

**M. BERNARD FRANJOU** : On a bien dit qu'il n'y avait pas d'emprise de terrasse sur les dégagements.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : L'architecte a dit le contraire, et que ce serait très agréable d'avoir des terrasses en bordure du cratère à l'intérieur sous la Canopée.

On parlait des terrasses côté jardin, notamment pour le grand café sur la gauche, il a dit que ce serait très agréable d'avoir des terrasses abritées sur ces 8 mètres.

**MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES, CONSEIL DE QUARTIER ST GERMAIN L'AUXERROIS** : On est d'accord que ce sont des rues, c'est de l'espace public et non de l'espace privatisable.

**M. GILLES POURBAIX, ACCOMPLIR** : Les rectangles blancs représentent-ils la bordure du toit ou du bâtiment, c'est-à-dire le pied d'une vitrine ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Ce sont les emprises des bâtis, ce sont les pieds de façade.

**M. GILLES POURBAIX** : Si c'est un café, il est évident qu'il aura une terrasse.

**M. BERNARD FRANJOU** : Comme pour le jardin, il n'y a pas de terrasse ici.

**M. GILLES POURBAIX** : Donc, ce n'est pas le pied de la vitrine. Actuellement, le café « au côté terrasse » laisse 1,5 mètre de passage sur un passage théorique de 5 ou 6 mètres. Il a fait une terrasse en rideau de douche, plus deux rangées de tables à l'extérieur.

**MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES** : Sans compter qu'avec le problème de la cigarette, ils sont obligés de faire des choses à l'extérieur et donc forcément un espace supérieur.

*(Passage non enregistré).*

**M. BERNARD FRANJOU** : Les ventelles qui vont suivre ces grandes formes de toiture de bout en bout, sont plus ou moins verticales. Il peut pleuvoir à l'intérieur de la Canopée. Le concept de la toiture doit laisser dégager les fumées en cas d'incendie comme si c'était à l'air libre. Globalement, il doit y avoir au moins 50% d'ouverture. On les aura. Ce sont des grandes lames plus ou moins verticales et qui sur les côtés deviennent horizontales à l'endroit précisément où l'on couvre les parties habitables.

Nous vous avons présenté des coupes.

On n'est pas complètement à l'intérieur, entre cette partie et celle-ci, on n'est pas totalement à l'abri. Il faut que l'air circule comme s'il y avait 50% de toiture dégagée, et donc à certains endroits il va pleuvoir, comme c'est le cas actuellement.

**MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES** : On pourra mettre des parasols aux terrasses, ce qui restera couvert.

**M. FRANÇOIS BODET** : Il faut évoquer les choses comme l'a évoqué Monsieur LABORDE, ce sont des vitrines eclipsables, aux beaux jours, elles disparaissent complètement. Les tables

et les chaises restent dans la limite, mais les personnes consomment au contact direct avec l'extérieur.

*(Passage sans enregistrement).*

**M. FRANÇOIS BODET** : Comme on est sur de l'espace public, les terrasses font l'objet, si elles doivent exister, d'une autorisation délivrée par la mairie, indépendante des droits du propriétaire à l'intérieur de son commerce.

**M. GILLES POURBAIX** : Comprenez-nous, vu l'anarchie qui règne dans le quartier, nous sommes un peu méfiants sur tout ces genres de discours où l'on nous sort le règlement. Venez vous promener dans le quartier, vous verrez qu'il y a des abus partout, toutes les terrasses gagnent de plus en plus de terrain. Il ne faut pas rêver, c'est plein sud. Ne me dites pas que c'est une terrasse, si l'on est dans un bâtiment à l'intérieur, même s'ils ouvrent les vitres. Les gens voudront être au soleil, donc devant et dehors.

N'allons pas au devant de problèmes, essayons d'anticiper ; c'est ce que nous essayons de faire ici. Vous créez encore les conditions d'un chaos, une fois de plus. On recommence la même chose.

**MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES** : Je rappelle que nous avons été plusieurs à demander que les cafés ne soient pas à ces emplacements. De façon quasi automatique, le jardin deviendrait la desserte des cafés. Cela va être accentué par ce que l'on vient d'apprendre : l'escalator débouche également sur le jardin.

La façade est occupée par l'escalator et l'arrivée des voyageurs d'un côté, les terrasses de café de l'autre ; tout cela donnant sur le jardin, ce qui est exactement ce que nombre d'entre nous avons demandé de ne pas faire.

**M. BERNARD FRANJOU** : Nous sommes en phase.

**MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES** : Ce que nous avons demandé en ce qui concerne les cafés n'a pas été entendu. D'autres découvrent que leur présence à cet endroit-là va présenter de nombreux inconvénients, et notamment la question des terrasses.

**M. BERNARD FRANJOU** : Pouvez-vous nous préciser pour quelles raisons vous pensez que les règles de police intérieure sur l'implantation des terrasses ne seront pas respectées?

**MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES** : Nous avons l'expérience du quartier actuellement.

**M. ALEXANDRE MAHFOUZ** : Dans le forum des Halles, il y a des réglementations. Les pompiers peuvent refuser des terrasses.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Cela a été dit lors de la dernière réunion. Le seul espace public respecté se trouve dans le forum.

*(Passage non enregistré).*

**MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES** : Donc, ce sera côté jardin, car c'est le seul endroit qui ne sera pas tout à fait sous le forum.

*(Passage non enregistré).*

**M. BERNARD FRANJOU** : En visitant les Halles, je n'ai jamais vu des implantations sauvages de terrasses.

**MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES** : Les conseils de quartier ont en permanence des plaintes de gens qui se plaignent du débordement des terrasses. Le respect des règles n'est pas observé car les amendes ne sont pas dissuasives. On entend cela en permanence au conseil de quartier des Halles.

**M. BERNARD FRANJOU** : Il sera écrit au compte rendu que dans le Forum des Halles les terrasses ne devront pas déborder des surfaces qui leur sont attribuées

**MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES** : ..non, je n'ai pas parlé du forum. Là, cela va donner sur le jardin, on va être dans l'espace intermédiaire.

**M. ANDRÉ LABORDE, GIE DU FORUM DES HALLES** : Il y a deux arguments, celui du quartier avec les terrasses actuelles et une sorte d'anarchie où il y a beaucoup de terrasses sur tous les cafés dans le quartier. Pour le moment, le forum a une réglementation particulière car les pompiers interdisent tout débordement.

Effectivement, si l'on considère qu'en-dessous, nous serons dans le forum, nous aurons la même attitude : avoir une réglementation très ferme.

**M. BERNARD FRANJOU** : Les raisons en sont exactement les mêmes.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Il y a une suspicion au niveau du quartier. Il ne faudrait pas que l'anarchie du quartier se reproduise là-dessous.

**M. OLIVIER PERAY** : Je voudrais poser une question d'information très importante sur le bord du toit de la Canopée, c'est-à-dire de la feuille jaune déborde-t-il de l'emprise des bâtiments blancs ?

Comme des choses changent à chaque fois, je repose la question.

Où s'arrête, par rapport au bâtiment blanc, l'aplomb du bord du toit de la Canopée, c'est-à-dire de la grande feuille ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Je crois qu'il déborde d'à peu près un mètre, comme une marquise.

**M. OLIVIER PERAY** : Ce « je crois » est capital pour nous. Si c'est une marquise d'un mètre, pour que le café mette ses chaises au soleil, il sera obligé de sortir de l'emprise du bâtiment.

**M. BERNARD FRANJOU** : Il reste sous l'emprise du bâtiment.

**M. OLIVIER PERAY** : Si il ne sort pas de l'emprise du bâtiment, cela signifie qu'il reste à l'intérieur du bâtiment, donc on est à l'intérieur du café et il n'y a pas de terrasse.

Une terrasse, c'est quelque chose où au-dessus de votre tête, vous avez le soleil et l'air libre (c'est ce que l'on essaie de dire) ou le toit de la Canopée au pire, mais comme vous dites qu'elle ne déborde que d'un mètre, on ne va pas faire une terrasse d'un mètre.

**M. FRANÇOIS BODET** : Un parasol ou tout dispositif pour faire de l'ombre ; c'est très fréquent.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Je crois qu'on ne se comprend pas bien là-dessus.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Une question sur le statut de la voie qui passe au pied de la Canopée côté jardin. Est-ce une voie pompiers ? Si c'est le cas, on est protégé contre le risque que des terrasses s'installent sur une voie pompiers.

**M. BERNARD FRANJOU** : Pour le moment, cela n'a pas ce statut.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Ce serait de nature à nous rassurer. Si c'est une voie pompiers, elle doit être libre en permanence.

**M. BERNARD FRANJOU** : L'objet de cette réunion est de récolter les informations, les craintes ; c'est noté.

On ne va pas jouer double jeu. On a bien compris le problème des terrasses et on y a déjà répondu.

Je pense qu'il y a de bonnes raisons de croire que, si l'on définit des règles d'implantation des terrasses, elles seront respectées. Actuellement, sur le site, elles le sont.

(DANS LA SALLE : non).

**M. JACQUES CHAVONNET, ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAINS « CHÂTELET LES HALLES »** : Je vis sur les terrasses et de nombreux riverains sont en conflit.

**M. BERNARD FRANJOU** : Dans le forum des Halles ?

**M. JACQUES CHAVONNET** : La tendance actuelle étant que sur les Halles, les terrasses augmentent. Maintenant, avec la justification qu'il y a pour les fumeurs, promenez-vous à 23 heures, toutes les terrasses sont pleines, même certaines débordent. C'est effectivement extrêmement tentant.

De toute façon, ils auront un problème. Comment feront ces cafés pour les fumeurs ? Que vont-ils donner comme espace ? Que vont-ils donner comme solution ? D'aller fumer dans le jardin. Je crois que c'est un vrai problème.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Monsieur LABORDE a bien fait remarquer la question du statut. Cet endroit en surface, sous la Canopée, mais surtout du côté du jardin, sera-t-il géré de façon aussi stricte que l'intérieur du forum ou sera-t-on dans un entredeux ?

J'aimerais que vous notiez cette question : est-ce une voie pompiers ?

J'avais compris qu'au pied de tels bâtiments, il fallait une voie pompiers.

**M. FRANÇOIS BODET** : S'il y a nécessité de desservir le bâtiment. On est vraiment en phase préalable d'analyse de fonctionnement du bâtiment au regard de la sécurité et de l'incendie. On ne sait pas dire aujourd'hui si ce sera une voie pompiers ou pas.

Aujourd'hui, dans le jardin, il n'y a pas de terrasses sauvages.

On ne peut guère en dire plus.

(Passage non enregistré).

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Il existe une série d'ambiguïtés autour de cela. Pour l'instant, vous vous appuyez sur le statut du forum en disant que la Basse est respectée. C'est tellement respecté d'ailleurs qu'il y a un espace public (la terrasse intermédiaire)

qui a été privatisé et interdit d'accès par des policiers en civil qui vous affirment que c'est dans le forum et que c'est interdit.

La réglementation à l'intérieur du forum est dans un lieu clos. Là, cela va se produire à un espace qui est intermédiaire entre le jardin et le bâtiment, où automatiquement le débordement va se produire pour toutes les raisons énumérées.

La philosophie du projet de Monsieur BERGER, et il nous l'a bien expliqué, consiste à exploiter les jardins pour les cafés. Tout cela indique justement que ce sera orienté dans cette direction. Comment ferez-vous tenir des cafés à l'intérieur sans débordement ? Cela paraît impossible. Ou bien ce seront des terrasses closes.

*(Commentaires dans la salle).*

Je l'ai bien compris, mais il est en limite du jardin. Il n'est pas fermé par une barrière. Les terrasses ne sont quand même pas gardées par des barrières.

*(Passage non enregistré).*

**M. GILLES POURBAIX :** Le côté le plus noble, c'est le côté sud (où il y a le soleil) et sur la longueur.

Le côté sud, c'est la grande longueur du café. C'est quand même très tentant pour le café de faire sa terrasse côté sud. Il ne va pas la faire côté ouest.

Quel est le statut de l'allée où se trouve le café « Côté terrasse » ? Est-ce une rue ? Cela fait-il partie du forum ? Si ce n'est rien, comme on peut faire ce que l'on veut.

Qui nous dit que cela ne changera pas ?

**M. FRANÇOIS BODET :** Il y a eu des garanties. Il a été répété à chaque fois que les espaces publics du forum sont et resteront des espaces publics. Il n'y a jamais eu d'ambiguïtés là-dessus.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET :** Donc, la Place Basse est un espace public, la place intermédiaire aussi.

**M. GILLES POURBAIX :** ...ce sera entériné par la ville de Paris.

*(Passage non enregistré).*

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET :** Vous nous avez demandé de participer à cette réunion pour vous poser des questions et vous dire les différentes choses qui pouvaient nous interpeller. Vous le prenez en considération, et maintenant on passe aux flux.

**M. OLIVIER PERAY :** En fait, ce n'est pas qu'un problème de réglementation. Si par exemple, l'architecte se débrouillait pour qu'au-dessus de la partie violette où il est mentionné « terrasse 140 m<sup>2</sup> », ce soit non couvert ; c'est-à-dire que ce soit à l'air libre à une « Canopée près », mais que le café ne soit pas fermé en bordure de l'emprise, à ce moment-là, il y aurait une vraie terrasse dans l'emprise de l'intervention, et il n'y aurait pas de problème.

**M. BERNARD FRANJOU :** Les terrasses de cafés à Paris sont toujours couvertes, même en plein été, elles sont rarement complètement découvertes.

**M. OLIVIER PERAY :** Elles sont tout le temps découvertes, avec un store pour protéger du soleil, mais le grand intérêt consiste à être libre.

**M. BERNARD FRANJOU :** Il y a toujours un brin de couverture.

**M. OLIVIER PERAY :** Pas le matin, il n'y a pas de store.

**M. BERNARD FRANJOU :** Disons que le projet de la Canopée est ainsi.

**M. OLIVIER PERAY :** Le bâtiment pourrait être en retrait jusqu'à la partie grise ; c'est tout ce que nous voulons dire.

**M. ELISABETH BOURGUINAT :** J'ai été étonnée par vos propos et je voudrais avoir plus de précision sur la Canopée, sous laquelle il pourrait pleuvoir. Ce n'est pas du tout ce que j'avais compris jusqu'ici.

Si l'on parle d'organiser des animations à cet endroit, si c'est protégé ou non des intempéries, cela change complètement la donne.

Pleut-il ou non ?

**M. BERNARD FRANJOU :** Il pleut.

**M. ELISABETH BOURGUINAT :** Je ne sais pas si quelqu'un l'avait déjà entendu, mais moi c'est la première fois.

**M. BERNARD FRANJOU :** Je vais essayer de retrouver une coupe.

**M. ELISABETH BOURGUINAT :** Dites que vous avez évolué là-dessus. La dernière fois, quand j'ai soulevé le problème des SDF qui dormiraient en dessous, car c'était à l'abri des intempéries, personne n'a pas bougé.

Au départ, on était contre la perspective d'un toit qui couvrirait cet endroit, car on trouvait que ce serait mieux pour les salariés, les clients, les usagers que cela reste à l'air libre. Sachant qu'il y avait un toit, on a estimé qu'il fallait en faire le meilleur usage possible et surtout penser aux usages qui se feront de toute façon, et s'ils ne sont pas prévus à l'avance, ce sera n'importe quoi.

Maintenant, si vous dites qu'il va pleuvoir, on recharge le fusil d'épaule. Les animations ne sont pas envisageables. Le fait que les SDF dorment en dessous tombe à l'eau.

Il faut être précis.

**M. BERNARD FRANJOU :** Je voudrais vous rappeler les propos de Patrick BERGER. Il avait évoqué cette question d'espace couvert et découvert, avec les anciennes halles de Baltard.

**M. ELISABETH BOURGUINAT :** Il y avait de l'air qui passait, mais il ne pleuvait pas dans les Halles de Baltard.

**M. BERNARD FRANJOU :** Actuellement, cela se couvre mais entre deux gigantesques ventelles, vous avez un espace haut pouvant être compris entre 80 cm et 1 mètre. Si il y a de la pluie qui va dans l'autre sens, il pleuvra à l'intérieur.

**M. ELISABETH BOURGUINAT :** C'est fort dommage que le toit ne protège pas de la pluie, mais arrête les rayons de soleil minimisant l'éclairage.

**M. BERNARD FRANJOU :** Ce sera partiellement protégé. Rappelez-vous le débat que nous avons sur la sécurité, sur les contraintes que nous avons de couvrir ou pas le trou des Halles. C'est un endroit potentiel de dégagement de fumées, il faut qu'elles puissent s'évacuer et la véritable forme de la Canopée sera faite quand on aura fait des modélisations.

On va faire des études de soufflerie précisant quelle orientation il faut donner à ces ventelles, le niveau de verticalité qu'elles auront, mais elles se recouvrent. En projection verticale, si la pluie tombe verticalement, il ne pleut pas.

**M. ELISABETH BOURGUINAT :** Cela n'apporte rien, cela coupe le soleil et cela n'apporte aucune sécurité contre les intempéries.

**M. BERNARD FRANJOU :** Cela apportera une sécurité partielle contre les intempéries.

**M. JACQUES CHAVONNET :** Pour passer à autre chose, je voudrais savoir si vous avez des études de flux sur les piétons, non seulement à la sortie ou l'entrée du forum mais dans toutes les voies avoisinantes dans le quartier. C'est une question qui concerne les riverains.

Cette étude devrait être faite en considérant les flux piétons lorsque la Canopée sera installée et le jardin aussi.

Il y a des modifications majeures, ne serait-ce que cette sortie du métro Place Marguerite de Navarre qui va effectivement changer de manière considérable les flux piétons sortant du forum.

Il y a également des impossibilités contre lesquelles on ne peut rien faire. Entre cette place Marguerite de Navarre et la Porte Berger, vous avez la rue des Lingères en face du Novotel qui est une véritable pissotière. Cette voie fait moins de 4 mètres. C'est l'endroit idéal pour rejoindre le forum, en sortant Place Marguerite de Navarre, le chemin le plus court consiste à prendre la rue des Lingères pour rejoindre la rue Berger. On peut y aller autrement par la rue des Innocents, la Place des Innocents, la rue Lescot en sous-sol.

**M. ELISABETH BOURGUINAT :** Cela va peut-être changer quand il n'y aura plus la trémie.

**M. JACQUES CHAVONNET :** Je ne crois pas, car le jardin est privatif. On a déjà essayé de l'écorner et on n'a pas pu.

On pourra gagner sur la rue des Halles, mais on n'arrivera pas à gagner sur la rue des Lingères. C'est une impossibilité, il faut passer entre le Novotel et le bâtiment d'habitation.

Je reviens à ma question principale : a-t-on fait des études de flux dans le quartier ? S'est-on demandé comment les piétons allaient se déplacer ? Si entre 800 et 900.000 usagers sortent de ce forum dans la journée en particulier le samedi, ce qui pose déjà des problèmes. Essayez de passer un samedi dans la rue Berger, le long de la Place des Innocents, c'est un sérieux problème.

Je ne vois pas comment on peut résoudre d'ailleurs ce problème, car en fait le bâtiment va prendre à peu près le même espace qu'actuellement, car cela vient jusqu'aux escaliers.

Donc, on ne va pas gagner en largeur. C'est déjà un problème pour passer rue Berger le samedi pratiquement toute la journée. Cela mérite de faire une étude.

**M. BERNARD FRANJOU** : On va passer par une période où il faudra faire une modélisation de toutes sortes, lorsque le projet sera mieux calé, et surtout lorsqu'on aura plus d'information sur l'ensemble du site. Cela ne concerne pas que la Canopée. Pour faire ce type d'études, il faut avoir des données certifiées sur l'ensemble du secteur.

**M. JACQUES CHAVONNET** : Il faut avoir les entrées et les sorties.

**M. BERNARD FRANJOU** : Il faudra avoir ces études au moment de l'APD.

**M. JACQUES CHAVONNET** : A cette réunion, on voulait aborder les circuits de jour, les accès, les repères et les orientations. Il est important de savoir qui passe où.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Où se situe l'entrée du conservatoire ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Elle est là.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Il n'y a qu'une seule entrée pour le conservatoire et l'auditorium.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Il n'y a pas une entrée de l'auditorium à l'angle Lescot/ Berger ?

Pouvez-vous décrire les escalators à l'angle gauche en bas du schéma ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Ce sont les escalators qui sortent sur la rue Rambuteau. C'est un espace à couvert.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : C'est fermé du côté du jardin.

**M. BERNARD FRANJOU** : Oui, forcément, car on est en aplomb.

**M. OLIVIER PERAY** : Et cela ?

**M. BERNARD FRANJOU** : C'est l'escalator qui vient des surfaces commerciales.

**M. OLIVIER PERAY** : Comment sort-il ? Vers le jardin ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Non, il dégage sur la rue Rambuteau.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : La deuxième série d'escalators, c'est la porte Rambuteau ?

**M. BERNARD FRANJOU** : C'est la circulation verticale Rambuteau.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Où sont les toilettes que l'on avait demandées ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Cela n'a pas été remanié, c'est le plan du 20 décembre. Patrick Berger a apporté les esquisses, que je vous ai montrées tout à l'heure le 17 janvier. Je n'ai pas le plan mis à jour.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Si les tests en soufflerie montraient l'effet de venturi, avez-vous fait des hypothèses sur les endroits qui seraient fermés ? Quelle serait l'unité de passage s'il y a des portes ou des systèmes de genre ? Cela peut se passer côté Lescot ou sur les autres côtés. Je ne sais pas comment cela fonctionne.

Y a-t-il une hypothèse de porte qu'il faudrait pousser pour passer ou non ?

**M. BERNARD FRANJOU :** Pour le moment, nous espérons qu'il n'y en aura pas le besoin. C'est une question que nous pourrions évoquer dans le cadre de cette réflexion sur les flux piétonniers : toutes les pénétrantes dans l'espace inférieur.

Tout cela, pour le moment, est complètement dégagé. Il n'est pas encore prévu de clôture. Je ne sais pas si vous avez une réflexion sur le sujet. Nous en avons débattu avec les commerçants. Ce sont des passages couverts, on peut dire que ce sont des espaces de pénétration.

**M. ANDRÉ LABORDE :** On va trouver le problème du passage autour du cratère où l'on peut se poser tous les problèmes du monde sur le comportement des gens. Aujourd'hui, on n'a pas accès autour du cratère du forum, puisqu'il y a des bornes et un jardin. Là, qu'en sera-t-il ?

**M. BERNARD FRANJOU :** Pour le moment, c'est une clôture.

**M. ANDRÉ LABORDE :** On a un garde-corps.

**M. BERNARD FRANJOU :** Comme sur la passerelle.

(DANS LA SALLE : Et au niveau du jardin ?)

**M. BERNARD FRANJOU :** C'est dessiné comme un talus avec une pseudo végétation, qui descend jusqu'à la terrasse.

**M. ANDRÉ LABORDE :** Avec une barrière ou est-ce libre ?

**M. BERNARD FRANJOU :** C'est libre. C'est pourquoi j'attire votre attention sur les dégagements la nuit.

**M. ANDRÉ LABORDE :** Si les garde-corps sont suffisants pour la sécurité ou contenir le comportement de chacun, mais s'il faut mettre des garde-fous de 1,5 mètre ou 2 mètres pour ne pas être au bord du trou, on réduirait les passages d'autant.

**M. BERNARD FRANJOU :** C'est une hypothèse et ce n'est pas peut-être la réponse.

**M. ANDRÉ LABORDE :** La réponse consisterait à garder le garde-corps.

**M. BERNARD FRANJOU :** Vous pensez qu'il y a vraiment une crainte.

**M. ANDRÉ LABORDE :** C'est une des questions qu'on peut se poser.

**M. BERNARD FRANJOU :** Il existe des grandes surfaces où l'on trouve des dégagements, des patios et des protections normales à la Défense par exemple, mais c'est un espace clos. C'est ce type de questions qu'il y a lieu de relever.

**MME ELISABETH BOURGUINAT :** Concernant le fonctionnement en soirée, pouvez-vous nous rappeler comment fonctionnent les halls ? Côté bibliothèque, je suppose que c'est fermé à l'heure de fermeture de la bibliothèque. Chaque hall dessert un équipement différent.

**M. BERNARD FRANJOU :** Les horaires de clôture sont variables. Cela peut être ouvert très tard, il y a des journées où le conservatoire et la bibliothèque sont ouverts jusqu'à 22 heures, mais pas au-delà.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : La fermeture comprend aussi la fermeture des halls.

**M. BERNARD FRANJOU** : Pour le moment, c'est la fermeture ici. Les dégagements latéraux sont ouverts.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Prévoyez la fermeture des deux allées qui débouchent sur le jardin ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Non, ces espaces sont fluides.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Comment empêcher les gens de rentrer à partir de 22 heures ?

(..)

**M. BERNARD FRANJOU** : Cet escalator est ouvert jusqu'à la fermeture du métro. Il n'est pas prévu de le fermer.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Vous avez dit que l'escalator s'ajoutait mais n'était pas nécessaire. Qu'en est-il des sorties du métro ? A-t-on besoin de cet escalator pour desservir le métro, les magasins ou non, ou est-il purement superfétatoire ?

**M. FRANÇOIS BODET** : Oui, on en a besoin pour desservir, mais ce n'est pas une desserte réglementaire. On perd une qualité de desserte de niveau inférieur.

**M. BERNARD FRANJOU** : On n'en a pas besoin pour avoir le décompte des unités de passage, c'est juste une question de confort et de fluidité de circulation sur le site qui a entraîné la création de la passerelle et de l'escalator supplémentaire.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Les ascenseurs ont une capacité de combien de personnes ?

**M. FRANÇOIS BODET** : C'est assez proche de l'ascenseur de la Ferronnerie.

**M. BERNARD FRANJOU** : C'est un ascenseur normalisé. Ce sont des variables ajustables y compris le nombre des ascenseurs.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Pouvez-vous nous rappeler quels sont les autres ascenseurs disponibles pour aller du niveau 0 au niveau -3 ? Les deux de gauche ne vont qu'au niveau -1.

**M. BERNARD FRANJOU** : Il y a toutes les circulations verticales : Rambuteau, Berger, Lescot.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Et Marguerite de Navarre.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Il y a un ascenseur qui est en panne depuis 20 ans à Lescot. Est-il rétabli ou non ?

**M. FRANÇOIS BODET** : Je ne crois pas qu'il y ait d'ascenseur qui descende à Lescot. Le projet consiste bien à créer une batterie d'ascenseurs qui descend au niveau -4 à Lescot.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Cela me paraît léger.

**M. FRANÇOIS BODET** : Il y a des escalators partout, les ascenseurs apportent un plus pour les personnes à mobilité réduite.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : C'est une configuration différente de celle de la rue de la Ferronnerie où il n'y a qu'un ascenseur qui est complètement saturé. Les ascenseurs descendront des trois côtés au niveau -4.

**M. FRANÇOIS BODET** : Ceux qui sont créés du côté de la rue Rambuteau ne peuvent pas descendre au niveau -4 car on est à l'aplomb des voies. Aujourd'hui, le seul ascenseur qui descend au niveau -4 est le celui de la Ferronnerie. Là, vous aurez des ascenseurs qui descendront au niveau -4, soit du côté Berger ou Rambuteau, et au niveau de Lescot, plus les 2 ascenseurs créés dans l'accès Marguerite de Navarre.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Depuis 1905, la RATP sait faire des ascenseurs pour 20 ou 30 personnes. A Saint-michel, ce n'est pas un problème. Pourquoi ne pas prévoir des ascenseurs en capacité importante, si c'est le seul ascenseur qui descende dans le métro ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Vous pensez qu'il en faut beaucoup plus ?

**M. ANDRÉ LABORDE** : Absolument.

**M. FRANÇOIS BODET** : La capacité d'un escalator et celle d'un ascenseur ne sont absolument pas comparables. Sur chacun de ces accès, vous avez des escalators qui ont un débit incommensurable avec celui d'un ascenseur fusse-t-il quatre fois plus grand. L'accès principal et les flux sont portés par les escalators, et pas par les ascenseurs.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Le soir à 18 heures, il y a la queue devant l'ascenseur de la rue de la Ferronnerie.

**M. FRANÇOIS BODET** : Il n'y a pas d'escalator à proximité de l'ascenseur de la Ferronnerie. Il faut prendre l'accès piétons au métro qui se trouve un peu plus loin ; c'est un parcours assez compliqué pour arriver à l'escalator. Ce n'est pas comparable.

**M. ANDRÉ LABORDE** : C'est le seul endroit où vous pouvez descendre une poussette.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : L'énorme avantage est que c'est un accès direct.

**M. BERNARD FRANJOU** : Au lieu d'avoir un ascenseur, six sont créés. Vous pensez qu'il en faut 12 ?

**M. ANDRÉ LABORDE** : Un plus gros.

**M. BERNARD FRANJOU** : Nous allons noter l'objet et l'étudier, mais c'est une variable d'ajustement. S'il en faut 10 ou 12, on les fera.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Je pense qu'il faut au moins cela.

**M. OLIVIER PERAY** : Rue Rambuteau, il y a des escalators et des ascenseurs qui sont doublés. En sortant du parking, lorsque vous êtes chargés, l'escalator n'est pas pratique et il faut faire un parcours supplémentaire à pied. Donc, on prend l'ascenseur rue Rambuteau, quand il marche. Ces ascenseurs sont utilisés en permanence et c'est une toute petite entrée.

Sur des zones de grand flux, je ne dis pas que c'est moins bien d'avoir 6 ascenseurs que pas du tout, mais ils doivent être de bonne dimension car ils seront remplis de toute façon.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Ces ascenseurs desservent les parkings et sont les seuls à desservir le forum la nuit.

**M. BERNARD FRANJOU** : Le calcul n'a pas encore été fait, c'est une approximation. Déjà, il n'y a pas d'ascenseurs actuellement à part les deux qui sont rue Rambuteau. De 4, on passe à 10. Ce sont des ascenseurs de 8 ou 12 personnes.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Y a-t-il des escalators et des ascenseurs pour monter dans les étages ou est-ce des escaliers ? Comment cela se passe-t-il pour circuler dans les étages ? L'autre fois, on avait regardé les parcours.

**M. BERNARD FRANJOU** : Dans les étages, il n'y a que des parties privées, il n'y a pas de dégagement public. Les étages font partie des espaces de distribution que nous allons vous présenter lors de la prochaine réunion. Cela fait partie de l'espace intérieur.

En accord avec les gestionnaires des équipements publics, il n'y a pas de voies publiques dans les étages.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Les liaisons entre les pratiques amateurs, la bibliothèque sont du domaine privé.

**M. BERNARD FRANJOU** : Cela n'a pas été squatté par les utilisateurs.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : On est dans l'espace privé, mais à qui ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Espace public/privé. Le conservatoire est un espace privé en soi, n'y accède pas qui veut. Seuls les utilisateurs du conservatoire ont accès.

Seuls les dégagements, les grands halls qu'on trouve dans ces espaces, peuvent desservir le conservatoire et l'auditorium. Ici, il y a les espaces de pratiques amateurs. Il y a trois types d'équipements desservis par une même circulation verticale. En dehors des halls, il n'y a pas de distribution commune.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Dans les halls, ce sont des escaliers ou des escalators ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Dans les halls, a priori, il y a des escaliers et des ascenseurs.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : C'est accessible aux personnes à mobilité réduite.

**M. BERNARD FRANJOU** : Oui, et peut-être aussi pour des questions d'usage. Il y a aussi des plateaux élévateurs pour les pianos, pour les instruments.

**M. GILLES POURBAIX** : J'ai encore des questions concernant les ascenseurs. Ceux qui viennent du -4 ou du -3 s'arrêteront au rez-de-chaussée et n'iront pas plus haut.

**M. BERNARD FRANJOU** : Vous avez deux types d'ascenseurs. Ceux dont nous avons parlé aujourd'hui desservent les espaces publics. Les équipements publics qui sont d'une certaine façon des espaces privatifs seront dotés d'engins de desserte d'ascenseurs pour leurs propres usages. Il n'y a pas de continuité entre les parkings, les espaces souterrains et les espaces privatifs des équipements publics.

**M. GILLES POURBAIX** : Actuellement, en plus des ascenseurs dont certains sont en souvent en panne, il y a aussi des monte-charges. Certains sont absolument immondes. Ces monte-charges vont-ils être maintenus ?

La FNAC fait passer par un monte-charge si vous avez un gros paquet.

**M. BERNARD FRANJOU** : Ce sont les équipements propres aux espaces intérieurs.

**M. FRANÇOIS BODET** : Il faut organiser la desserte des commerces de la Canopée. Les monte-charges existants sont maintenus, mais ils n'ont pas vocation normalement à transporter des personnes.

**M. GILLES POURBAIX** : C'est le cas à l'heure actuelle.

**M. FRANÇOIS BODET** : Car il n'y a pas assez d'ascenseurs. L'idée consiste à avoir des parcours possibles pour les personnes à mobilité réduite et qui soient proches des parcours empruntés par les personnes valides. C'est en tout cas bannir le principe selon lequel les personnes à mobilité réduite sont obligées d'emprunter des parcours particuliers, de partager des équipements avec des marchandises ou des poubelles.

En revanche, les monte-charges sont indispensables au fonctionnement du bâtiment et du complexe des Halles.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Pour les équipements culturels, il faut bien transporter les instruments.

**M. GILLES POURBAIX** : Une dernière question concernant les ascenseurs. Un ascenseur de 6 ou 8 personnes ne représente pas grand chose pour moi. Quelle en est la taille ?

Quand on veut descendre avec un vélo et prendre le RER, ce n'est pas du tout évident actuellement. Le tube Lescot avec un vélo est un peu dangereux, même si l'on a des bons freins ! On ne peut pas prendre les ascenseurs avec un vélo.

**M. FRANÇOIS BODET** : Vous connaissez les ascenseurs qui existent côté Rambuteau et Berger, je pense qu'on peut y rentrer avec un vélo.

**M. GILLES POURBAIX** : Mais debout.

**M. BERNARD FRANJOU** : Pour le conservatoire, il est prévu d'installer des monte-charges et des ascenseurs. Les utilisateurs ont des réflexions spécifiques, ils nous ont demandé de ne prévoir que des ascenseurs. Ils préfèrent avoir plusieurs ascenseurs, ils craignent la panne et demandent des ressources.

Ils nous ont demandé de mettre deux ascenseurs plutôt que deux ascenseurs et un monte-charge, les deux ascenseurs étant capables de porter un piano.

**M. OLIVIER PERAY** : Concernant les escalators à Lescot, avez-vous résolu ce qui sort et ce qui rentre, et où ? Les deux du haut sont-ils tous les deux sortants ou bien y en a-t-il un sortant et un entrant ? C'est un nœud qui pose énormément de problèmes, les flux des gens sortants ou rentrants se croisent.

**M. BERNARD FRANJOU** : C'est encore un point à l'étude.

**M. FRANÇOIS BODET** : Dans l'option présentée, on sortait vers le cratère et on rentrait depuis la rue Lescot. C'est l'une des options, il y en a plusieurs et chacune a un dispositif différent.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Si je suis votre raisonnement, dans les étages il n'y a que de la circulation rattachée aux équipements, mais aucune circulation publique. Une question restait en suspens sur le bord de la Canopée. Sur l'un des dessins initiaux, on voyait des petits bonhommes se promener en dehors des vitres, vous ne saviez pas si c'était public ou non.

**M. BERNARD FRANJOU** : Ce sont des dégagements extérieurs pour la maintenance, ce ne sont pas des circulations, éventuellement les pompiers.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Tout ce que vous appelez la circulation interne se discute à quel moment. Régis avait posé des questions.

**M. BERNARD FRANJOU** : Nous avons fait un compte rendu de l'avancement de l'étude. Nous affinons le projet et le programme avec les utilisateurs de tous les équipements : bibliothèque, conservatoire, espace des pratiques amateurs.

On est encore à la lisière de la définition des objectifs. Ce projet est tellement spécifique que tous les futurs gestionnaires ne doivent rien oublier. Ils sont vraiment en train de travailler.

J'insiste, car nous sommes à la fois en train de travailler sur la définition du programme qui relève de la compétence du maître d'ouvrage et du projet.

Ce sera l'objet de la présentation que nous ferons lors de la prochaine réunion en avril.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Il y aura deux réunions de préparation. Comment va-t-on distribuer tous les thèmes prévus ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Il y a deux réunions préparatoires, une sur les espaces intérieurs. Aujourd'hui, c'étaient les flux, les nuisances générées par les flux la nuit et le jour.

Le deuxième thème portait sur les espaces intérieurs. En avril, nous aurons bien avancé et nous aurons des choses à dire.

Le troisième thème porte sur les espaces intérieurs. Là, ce n'est pas la question des flux, mais la qualité spatiale, le potentiel d'utilisation ou l'ambiance sous la Canopée : la passerelle, l'aménagement du patio.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Si la décision politique est de supprimer la passerelle, nous aurons peut-être aussi des choses à dire. A quel moment est-ce prévu ? Sinon, on est dans un entonnoir qui aboutit forcément à la passerelle.

**M. BERNARD FRANJOU** : Jean-Pierre CAFFET a été très clair sur le sujet. Il n'est pas attaché à la passerelle, tant qu'on n'aura pas démontré sa nécessité.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Si il n'y a plus de passerelle, nous redevenons usager de base : comment accède-t-on à la première terrasse, à la deuxième ? Faut-il mettre des escaliers ailleurs ? Il faut discuter de cette hypothèse de non passerelle, cela ne se fera pas juste en la gommant.

Ou bien elle ne sert à rien, ou bien il faut examiner ou remplacer des fonctions.

**M. BERNARD FRANJOU** : Pour aborder ces questions, il faut vraiment avoir fait le tour du problème. Pour le moment, on ne vous a pas présenté d'aménagement intérieur. Ce n'est pas le problème de la passerelle ou non, mais vraiment le problème de la composition intérieure de cet espace.

La passerelle n'a de sens que si elle contribue à une conception d'ensemble. Pour le moment, on a une vague intuition. La passerelle semble davantage être là pour signaler l'orientation du projet vers le jardin ou la bourse du commerce, avec un mouvement, la mise en valeur de la perspective des espaces Saint Eustache, etc.

Pour le moment, c'est très théorique. On aimerait bien voir dans les faits la qualité de cet espace. L'idée est d'approcher par étapes. On n'en est pas encore là, mais cela étant

beaucoup de choses ont été dites sur la passerelle et Patrick BERGER l'a bien ressenti. Il a écouté et entendu. Donc, il est en train de se poser la question. On ne peut pas en dire beaucoup plus que tout ce qui a déjà été dit.

J'espère pouvoir aborder cette question lors de la 3<sup>ème</sup> réunion de préparation.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Patrick BERGER a employé un mot la dernière fois juste après la fin réunion. Concernant les animations qui auraient lieu sous la Canopée, il a dit qu'il fallait avoir de l'ambition. Ce terme est très ambigu, on peut y mettre beaucoup de choses.

Parmi les usages et risques possibles de cette passerelle que nous avons identifiés, qui n'avaient peut-être pas été pointés jusqu'ici, je vous le dis pour que vous le rajoutiez à la longue litanie des arguments contre la passerelle, à savoir que la passerelle servirait de support pour mettre des espaces scéniques.

Il a dit que ce serait un très beau cadre, et qu'il serait dommage de s'en priver : la marquise de la Canopée côté jardin. Vu du jardin, cela ferait un merveilleux espace scénique avec le toit.

A l'Association Accomplir, cela ajoute un fort préjugé contre cette passerelle, car tout spectacle qui serait censé être regardé depuis le jardin contribuerait à une minéralisation du jardin. Nous préférons le principe initial de Monsieur BERGER consistant à dire que la végétalisation est présente au pied du bâtiment et rentre dans le bâtiment.

La végétalisation n'est pas compatible avec les spectacles, même si cela ne dure pas toute l'année. Une fois qu'on aura trouvé des systèmes pour faire des spectacles sur la passerelle, vous nous répondrez que c'est l'usage et qu'on le verra après. Néanmoins, c'est une prévention très forte supplémentaire pour dire que cette passerelle est là pour servir de prétexte à l'organisation de choses spectaculaires sous la Canopée. Cela ne peut qu'être au préjudice du jardin, des spectacles ambitieux au sens où l'entend Monsieur BERGER, donc très bruyants.

L'Association Accomplir avait imaginé des animations de rue, limitées, sympathiques au fond du cratère. Notre ambition est de rendre le lieu vivant, qu'il se passe quelque chose dans la rue avec la culture des gens qui sont là, que ce soit un lieu de rencontres entre les cultures du conservatoire dans une dimension réduite, qui ne provoquent pas de nuisances ni pour les riverains, ni en termes de minéralisation du jardin.

Nous aimerions que ce soit entendu.

**M. BERNARD FRANJOU** : Vous l'avez déjà dit, ce n'est pas la première fois que j'entends cela.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Cette utilisation de la passerelle a été présentée la dernière fois.

**M. BERNARD FRANJOU** : Non seulement on l'a entendu, mais on l'a écrit et vous pouvez relire les comptes rendus.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Il faut toujours consulter le site pour savoir s'ils sont parus, nous aimerions bien que vous nous les envoyiez.

Dans le cahier des charges, il était expliqué pour les étages qu'il n'était pas prévu de dispositif de climatisation, et qu'elle devrait être faite par des systèmes de ventilation naturels.

La dernière fois, on a insisté sur le niveau sonore qu'on pouvait entendre dans les étages. Si la ventilation se fait en ouvrant une fenêtre, ce sera terrible.

**M. BERNARD FRANJOU** : Faites-nous confiance. Nous avons tous les spécialistes nécessaires sur le sujet, nous avons des obligations de résultats. Nous en parlerons la prochaine fois.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : C'était ma question, à quel moment en parle-t-on ?

**M. BERNARD FRANJOU** : La prochaine fois, cela fait partie des dispositifs d'aménagement intérieur. C'est un problème, tout comme la capacité portante de la structure, tout comme les problèmes de la sécurité incendie.

C'est un vrai problème de contraintes dans un tel projet, mais c'est une obligation de développement durable de recourir le moins possible à des systèmes de climatisation intérieure.

La climatisation n'englobe pas seulement une question de température, mais la maîtrise du degré hygrométrique. Celle-ci devient obligatoire à partir du moment où il faut protéger des instruments de musique. Dans le conservatoire, on ne sait pas vraiment comment on va s'en sortir pour gérer l'espace sans climatisation. Ce n'est pas lié au passage, c'est le problème des instruments.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Cela reste aussi le problème des riverains.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Le conservatoire est une étuve car il est en plein soleil.

**M. BERNARD FRANJOU** : On saura gérer le confort des personnes. Il est vrai que le degré hygrométrique a son importance, mais les personnes adultes sont beaucoup moins sensibles que les instruments.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Nous avons posé la question suivante à quelques membres d'Accomplir qui habitent autour : entendez-vous la musique du conservatoire ? Non, car c'est complètement fermé et il n'y a aucun bruit. Si l'on fait une ventilation naturelle en ouvrant les fenêtres, et que vous avez en face de chez vous une répétition de batterie...

**M. BERNARD FRANJOU** : Ventilation naturelle ne signifie pas ouvrir les fenêtres.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Même si ce sont des ouvertures plus sophistiquées, le son passe.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Actuellement, aucune fenêtre ne peut s'ouvrir sur la partie Pierre Lescot ou Rambuteau.

**M. BERNARD FRANJOU** : Ce n'est pourtant pas climatisé.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Des climatiseurs ont été installés récemment, car c'était justement insupportable.

**M. BERNARD FRANJOU** : C'est un double flux, de l'air traité en amont mais ce n'est pas de l'hygrométrie.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : J'ai appris par un technicien de la SEM Paris Seine qu'à la création du forum, un système avait été installé, précurseur du développement durable. Il refroidissait avec de l'air chaud et inversement. Ce système était apparemment assez performant, il demanderait à être rénové étant tombé en désuétude, d'autant plus que Climespace a souhaité vendre plus de chaud et de froid au forum, et donc annuler le fonctionnement de cet appareil.

C'est fort dommage, au moment où l'on réfléchit à la construction de la Canopée, de ne pas revisiter les équipements techniques qui ne sont pas situés directement sur l'emprise de ce bâtiment pour savoir ce qui pourrait être récupéré et remis en état. Cela aurait une fonction de développement durable d'un système de climatisation.

Il existe de nombreux systèmes de climatisation, je ne suis pas sûre que le froid fabriqué par Climespace, même s'ils ont tout remis aux normes dernièrement avec une grande participation de la Ville soit parfait.

**M. BERNARD FRANJOU** : Du point de vue de la pollution, il y a moins de risques à gérer les choses globalement. Climespace part d'un principe de développement durable. La collectivité publique a intérêt à valoriser ce système de distribution générale et de production globale de froid et de chaud, plutôt que de faire des sous-systèmes.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : La surface n'est pas extensible à l'infini. Si elle n'a pas été prévue initialement, et que l'on se rende compte qu'on ne puisse pas ouvrir les fenêtres du conservatoire, il faudra climatiser. Comment fera-t-on ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Pensez-vous que nous ayons fait le tour des questions concernant les déplacements piétonniers ? Pensez-vous que nous ayons épuisé le sujet des circuits de piétons la nuit, le jour, les questions d'éclairage ou d'orientation ?

**M. JACQUES CHAVONNET** : Quand aura-t-on des éléments sur l'illumination ou l'éclairage de la Canopée la nuit ?

L'éclairage de la Canopée va-t-il apporter un éclairage supplémentaire au quartier ? De quelle importance ?

**M. BERNARD FRANJOU** : Votre question porte sur deux aspects.

Comment organiser l'éclairage sous la Canopée ? C'est une question sur laquelle j'aimerais bien que vous vous exprimiez.

La pollution lumineuse dans l'environnement sera traitée, si l'on arrive à pré-valider l'APS et avoir des orientations assez précises sur l'organisation des espaces et la configuration du bâtiment, cela devrait se faire au même moment que les études de modélisation pour la sécurité incendie. Nous devrions faire des modélisations acoustiques et des modélisations sur la gestion de la lumière, donc les risques de pollution dans l'environnement, dans la perspective de pouvoir contrôler, de pouvoir empêcher les désagréments aux riverains. Ce sera entre avril et juin.

**M. JACQUES CHAVONNET** : L'élément sécurité joue aussi, car une rue éclairée est beaucoup plus sûre qu'une rue non éclairée. Il faut trouver le savant dosage sur cet éclairage, qui fait défaut dans le jardin actuellement.

**M. BERNARD FRANJOU** : Quand le projet sera plus avancé, il faudra faire des recherches d'harmonisation entre les éclairages publics dans les rues environnantes, dans le jardin et sous la Canopée.

La Canopée, comme vous avez pu le voir est un projet lumineux, qui produit sa propre lumière. Normalement, ce sera quelque chose d'un peu nouveau qu'il faudra contrôler.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Une question de Paule n'a pas été reprise, elle concernait l'emplacement de roues libres. Pouvez-vous nous le remonter ?

Les gens qui sortent de Roues Libres avec leur vélo à la main passent par où ?

**M. BERNARD FRANJOU** : On les a vus et on a discuté avec eux, ils sont ravis de cette implantation.

**M. GILLES POURBAIX** : Ils sont fermés un certain nombre de mois dans l'année. Cela ne sert déjà plus actuellement, car il y a Vélib', a Fortiori, quand le bâtiment sera fait d'ici 5 ou 6 ans. Cela ne sert strictement à rien.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : De plus, c'est un bel endroit dans l'architecture.

**M. BERNARD FRANJOU** : C'est une question qu'il faudra aussi examiner.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Cela fait un petit moment qu'on l'a posée et il n'y a pas vraiment eu de réponse.

**M. BERNARD FRANJOU** : Pour le moment, elle n'est pas tranchée.

Nous avons parlé des flux piétonniers et des terrasses. Pas de terrasse, pas d'étal : ce n'est pas dans la perspective du projet.

Sur le mobilier urbain sur ces espaces publics, avez-vous des suggestions à faire ou des idées à développer ?

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Je ne veux pas que ce soit Decaux.

**M. BERNARD FRANJOU** : Le mobilier urbain doit être adapté à la Canopée. Le maître d'œuvre aura sans doute des suggestions à faire. Ensuite, ce doit être harmonisé comme la lumière avec le jardin.

Sur les critères de fonctionnement, avez-vous des suggestions à faire en matière de mobilier urbain ?

**M. OLIVIER PERAY** : Dans le forum, il y a très peu d'endroits où l'on peut s'asseoir. Jadis, on pouvait s'asseoir sur les marches qui descendaient du cratère vers la FNAC. Tous les endroits où l'on pourrait s'asseoir sont interdits, soit pour des raisons de sécurité, soit pour des raisons de passages de flux.

Les endroits pour s'asseoir dans tous ces lieux manquent. C'est crucial aussi pour les personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer. Il n'y a jamais de bancs.

On veut bien réfléchir à du mobilier urbain. La question étant : peut-on penser qu'on aura le droit un jour de s'asseoir dans ces lieux ? Ne serait-ce que sur la partie végétalisée qui descend doucement. Si l'on peut, on va y réfléchir. Pour l'instant, ce n'est pas le cas car il n'y a pas de lieu.

On a envie de s'asseoir.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Je vais répondre car on en a parlé à la réunion interassociative, il y a beaucoup de places pour s'asseoir maintenant au forum, mais elles sont très occupées.

Il y a des bancs, et un tas de choses à tous les niveaux. On a les installés exprès. A tous les emplacements où l'on a pu en mettre, et qui ne sont pas interdits par le flux, on a en placé. C'est occupé par les nounous qui viennent avec leurs poussettes du matin au soir, ou par d'autres individus qui ont des jeux amoureux très ambigus.

Le grand problème du mobilier urbain est la nature de la surveillance. Comment peut-on maîtriser l'utilisation ?

Je dois dire qu'il est bien agréable de pouvoir s'asseoir, et c'est nécessaire, encore faut-il qu'il y ait une réglementation faisant que l'on puisse maîtriser le sujet. Depuis des temps anciens au forum, on les a supprimés, on les a remis et ainsi de suite.

**M. BERNARD FRANJOU** : C'est une question récurrente.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Certes, c'est très important, mais ce n'est pas sans poser des problèmes.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Il est difficile de se faire une idée, on s'est demandé quelles seraient les masses de gens qui circuleraient. Actuellement, sur la porte Lescot, il y a une possibilité de s'asseoir autour des piliers qui soutiennent les verrières. Les rebords sont extrêmement utilisés. Des gens se donnent rendez-vous là.

Je pense qu'il faudrait reconstituer de tels espaces pour s'asseoir. Si l'on n'a qu'un espace nu, on va perdre par rapport à la situation actuelle. Dans les passages couverts, on n'arrive pas bien à se représenter comment vont vivre ces endroits. Seront-ils très fréquentés ou peu fréquentés ?

On a appris ce soir qu'il pleuvrait dans la Place Basse, la question des SDF qui s'abriteraient là va être réglée par la pluie. Elle ne sera pas réglée dans les passages couverts, surtout si ces passages ne sont pas très fréquentés, des gens stationneront. Si il y a des bancs, ce sera plus confortable pour eux et occasionnera plus de désagréments pour les passants. Il est très difficile de s'en rendre compte.

Cela dit, des bancs dans ces passages couverts, je ne suis pas sûre que ce soit très agréable de toute façon. Qui aura envie de s'asseoir là ?

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Il y a deux phénomènes. Veut-on que ce soit des flux ininterrompus, c'est-à-dire des gens qui ne font que passer ou veut-on que ce soit des endroits où l'on puisse se promener, s'arrêter, se rencontrer ? C'est la définition de ces fameux espaces publics et ces rues, qui est importante. Que veut-on et que veut BERGER ?

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Cette question ne peut pas être résolue en mettant un banc ici ou là, ce sera une réflexion sur l'ensemble du quartier. Plus il y aura de bancs, moins il y aura de problèmes individuels sur chaque banc.

Si il y a très peu de bancs, ils seront pris d'assaut et il y a des utilisations tout à fait condamnables, comme celle citée par Monsieur LABORDE.

J'habite ce quartier depuis 19 ans, on a enlevé les bancs petit à petit, en espérant faire partir les SDF (raisonnement assez stupide). Moins il y avait de bancs, plus la pression exercée sur chaque banc était terrible. Le peu de bancs qui restaient étaient occupés

toute la journée, donc on a enlevé les derniers bancs. C'est ainsi qu'on se retrouve sans aucun banc.

On a vissé des pommes de pin dans les bornes en pierre pour empêcher les gens de s'asseoir, avec des plots comportant des pics devant le cœur couronné, avec des rebords devant les banques où l'on a aussi des pique-fesses.

Il ne faudra pas mettre trois bancs ici, mais la réflexion devra porter sur l'ensemble du quartier, qu'on mette des bancs sur la Place des Innocents, qui est en complètement dépourvue, les gens s'assoient sur les marches.

**M. ALAIN MAHFOUZ** : La signalisation est très importante pour les commerçants. Quand les gens sortent du forum des Halles, ils demandent où se trouvent le centre Georges Pompidou, le Louvre.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Idem pour signaler le forum des Halles du centre Pompidou.

**M. JACQUES CHAVONNET** : Quels sont les commerces qui seront autour du passage intérieur ? Il y a les Vélib', le conservatoire, mais il n'y a pas de commerce. On va recréer ce qui existe déjà, c'est-à-dire une zone où il n'y a rien du tout.

**M. BERNARD FRANJOU** : Il y a les deux cafés.

**M. JACQUES CHAVONNET** : Il y avait aussi des brasseries et des cafés, qui ont fermé ou qui vivent. On est en train de recréer exactement ce qui existe.

On s'est aperçu que c'était l'arrière des boutiques, le mauvais côté du Flunch se trouve de ce côté, et on va refaire exactement la même chose. C'est dommage qu'il n'y ait pas des boutiques qui amènent des gens et que ce soit plus agréable à fréquenter.

**M. BERNARD FRANJOU** : Ce n'est pas tout à fait juste. Vous avez des espaces qui sont destinés aux touristes, l'office du tourisme, l'antenne jeunes. L'office du tourisme jeunes doit être défini, c'est un espace associatif.

Ici, vous avez un espace commercial de part en part, et les deux cafés.

**M. JACQUES CHAVONNET** : Ce n'est pas beaucoup.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Il faudra remettre le manège car plein de gens demandent ce qu'il devient.

*(Commentaires dans la salle)*

**M. BERNARD FRANJOU** : C'est le type de vue que j'espère avoir lors de la 3<sup>ème</sup> réunion. On parlera de l'aménagement de cet espace.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Peut-on s'assurer déjà qu'il n'y aura plus de local poubelles accessible côté rue dans cette zone ? Cela représente une nuisance importante. Où sont les locaux poubelles ?

**M. BERNARD FRANJOU** : J'anticipe un peu sur la prochaine séance. On s'oriente vers la création d'une sorte de galerie intérieure où l'on réunirait les espaces sanitaires, les espaces techniques et les locaux poubelles.

Entre l'antenne jeunes et l'office du tourisme, on va essayer de créer une entrée commune avec une desserte, pour éviter d'avoir deux portes en vitrine.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Les locaux poubelles étaient à proximité des commerces de bouche.

**M. BERNARD FRANJOU** : En principe, ils sont dans la partie centrale, qui est la moins bien éclairée et qui va réunir tout ce qui est technique.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Où vont arriver les camions poubelles et où vont-ils récupérer ?

*(Commentaires dans la salle)*

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Pour l'instant, il y a un monte-charge à côté du local poubelles.

**M. BERNARD FRANJOU** : On n'a pas trop parlé de la nuit. Est-ce que quelqu'un veut faire une suggestion ?

**M. ANDRÉ LABORDE** : L'éclairage encore une fois, c'est l'utilisation de l'espace la nuit. Les magasins sont fermés. Cela devient des rues libres à tout le monde.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Actuellement, comment cela se passe-t-il ?

**M. FRANÇOIS BODET** : La Place Basse est fermée à 1 heure. On souhaiterait que cela perdure, mais tel que c'est dessiné actuellement, ce n'est pas possible.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Qu'est-ce qui change dans le schéma actuel ? Ce sont les escalators de la passerelle, les arrivées ?

**M. ANDRÉ LABORDE** : La passerelle, les escalators.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Quelqu'un nous avait répondu que la Place Basse restait ouverte jour et nuit pour l'accès au métro.

**M. FRANÇOIS BODET** : Le métro s'arrête à 1 heure, à partir de ce moment-là, la Place Basse est fermée. Comme on a une continuité entre le niveau du jardin et le niveau - 1, pour empêcher l'accès à la terrasse au niveau - 1, il faudrait une clôture. On trouvera une solution, mais c'est un problème.

**M. BERNARD FRANJOU** : Dans la configuration du projet, c'est un peu contradictoire.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Si il n'y avait pas la passerelle, pourrait-on imaginer une fermeture entre la terrasse - 1, qui resterait accessible comme l'ensemble du jardin, la deuxième terrasse et la Place Basse ? C'est-à-dire que la première serait accessible mais pas le reste.

**M. FRANÇOIS BODET** : La passerelle n'est pas en cause. Un escalator est relativement facile à condamner. La difficulté étant l'accès au niveau - 1.

Qu'il y ait ou non la passerelle, on peut facilement empêcher de descendre du - 1 vers le - 2 et le - 3, car il n'y a que les escalators.

En revanche, empêcher de descendre sur la terrasse – 1, c'est plus compliqué. C'est un peu contradictoire avec le projet.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Quel serait le problème de laisser la terrasse – 1 accessible, puisqu'il va y pleuvoir ? Il n'y aura pas de SDF qui iront dormir.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Le principe du projet de BERGER consiste à être ouvert. Donc, l'accès à la Place Basse est évident. On reste simplement devant le problème de la sécurité et de la gestion de cet espace public. C'est le projet qui veut cela, on ne peut pas s'amuser à mettre des barrières partout, à arrêter les escalators, à arrêter les ascenseurs : ce n'est pas possible.

**M. FRANÇOIS BODET** : Sous le Pont Neuf, qu'il pleuve ou non, qu'il vente ou non, il y a toujours de l'espace à l'abri. Je ne vois pas ce que cela change. C'est encore pire, car il y a plus de recul.

Ce sont des espaces en cul-de-sac. Quand les portes sont fermées en périphérie, on n'a qu'un seul accès. Cela pose des problèmes de sécurité.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Il n'y a qu'une issue pour sortir de cela, une fois que le métro est fermé. Cela pose un problème banal ou un problème réglementaire ?

**M. GILLES POURBAIX** : Pourrait-on avoir plus de détail sur le toit ? Il faudrait nous montrer la récupération des pluies, l'écartement entre les différentes lamelles. Pleuvra-t-il dedans ou pas ? L'eau ruisselle-t-elle ? Toutes ces questions sont importantes.

Ce que l'on fera dans le trou ou pas dépend vraiment de ce qu'il y a au-dessus. Soit c'est ouvert à tous les vents comme à l'heure actuelle et aux intempéries, soit c'est couvert, soit on a l'impression qu'on a le plus mauvais des deux mondes, ni couvert, ni à l'air libre.

*(Partie non enregistrée)*

**M. GILLES POURBAIX** : Le trou de l'Arche de la Défense est grand, l'air a de la place pour passer. Certains jours, les ascenseurs ne fonctionnent pas pour aller au Ministère de l'Équipement, car il a trop de vent, donc on interdit aux gens de prendre les ascenseurs. Là, ce sera une grande bouche bien ouverte et l'air rentrera.

**M. FRANÇOIS BODET** : On préjuge d'une réflexion à conduire, mais ce n'est pas étanche. Le fait que ce soit des ventelles fait que ce n'est pas une tuyère, car elle est ouverte sur sa périphérie. C'est assez compliqué, on ne peut pas anticiper que ce sera forcément la catastrophe.

**M. JACQUES CHAVONNET** : Depuis le départ, on a parlé de ce problème. J'avais coupé court à tout en disant qu'on fait confiance aux architectes. Ce problème de venturi, tel qu'il est orienté, est un vrai problème.

**M. BERNARD FRANJOU** : Depuis le départ, le maître d'œuvre en parle. Nous serons en mesure de vous donner les résultats lorsque cela aura été fait.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Qui assure la sécurité actuellement dans le forum ? Est-ce les pompiers qui tournent ? Ils procèdent uniquement à la surveillance incendie, puisqu'il est censé n'y avoir personne.

Que faudrait-il faire pour étendre la surveillance aux personnes à la Place Basse ? Est-ce envisageable ou pas ? Qui paie les pompiers ?

**M. ANDRÉ LABORDE** : Dans la partie ancien forum, c'est nous et dans la partie nouveau forum, c'est la SEM.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Ce qui permet, lorsque des SDF dorment et si des problèmes se posent, que les pompiers qui interviennent. On pourrait aussi imaginer que ces mêmes pompiers actuellement dans le nouveau forum viennent faire des tournées sur la Place Basse ou qu'il y ait un pompier supplémentaire Place Basse. Ce n'est pas une chose complètement aberrante.

Combien y a-t-il de pompiers ?

**M. ANDRÉ LABORDE** : On n'est pas chez nous.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : L'accès vers chez vous serait fermé. La question est de savoir si l'on peut laisser ce truc ouvert la nuit ou pas. S'il doit être ouvert la nuit, il serait préférable que ce soit surveillé.

**M. ANDRÉ LABORDE** : Un autre problème porte sur les façades des magasins. Toutes les façades ont des rideaux métalliques et les rues doivent être fermées visuellement.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Dans la charte qu'on nous a proposée pour le quartier sur les devantures, il y a des solutions de volets métalliques micro perforés qui permettent d'éclairer de l'intérieur. C'est moins sinistre que les rideaux gris. Il faudrait peut-être imposer une clause pour imposer aux commerces d'avoir quelque chose d'attractif.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Je pense que BERGER aura son mot à dire là-dessus.

**M. BERNARD FRANJOU** : Et pas que BERGER.

**MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET** : Il faudrait trouver une certaine unité.

**M. BERNARD FRANJOU** : Il ne faut pas confondre la sécurité qui relève d'une procédure et d'une réglementation spécifique, et la sûreté qui relève d'autres instances et d'autres techniques. Les services de sécurité n'aiment pas qu'on confonde. Le travail des PC de sécurité n'est pas de servir de vigie, ce sont des pompiers. Là, il y a une réflexion à mener, et elle sera menée de toute façon.

**UN INTERVENANT** : Un pompier va porter assistance, mais il n'ira pas déloger les gens.

**M. BERNARD FRANJOU** : Cette question va avec toutes les mesures de précaution et de prévention : rideaux, vidéosurveillance, patrouille, alarme est soulevée. Ces dispositifs sont à disposition, qu'il faudra peut-être mettre en place ou non. Il y a peut-être d'autres systèmes plus soft, mais c'est un sujet en soi. Il y a lieu de ne pas les confondre avec le problème de la sécurité. La sécurité a déjà de nombreuses choses à régler de son côté.

**MME ELISABETH BOURGUINAT** : Dépend-il de l'architecte de demander aux commerçants d'harmoniser les rideaux ?

**[ Fin de l'enregistrement ]**